

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 MARS 2021**

Date de convocation :
09/03/2021

Date de publication :
09/03/2021

Nombre de conseillers en
exercice : 60

Présents :

-jusqu'au point n°4 : 51
-à partir du point n°5 : 52

Votants :

-jusqu'au point n°4 : 58
-à partir du point n°5 : 59

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 mars à 20 heures 30, le Conseil de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Charles Vanel à Lagny sur Marne, sous la présidence de Jean-Paul MICHEL, Président.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT (en visioconférence), Arnaud BRUNET, Martine DAGUERRE, Manuel DA SILVA, Laurent DELPECH, Laurent DIREZ, Yann DUBOSC (en visioconférence), Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Marc PINOTEAU, Christian ROBACHE, Tony SALVAGGIO (en visioconférence), Laurent SIMON, Nathalie TORTRAT, Sinclair VOURIOT, Laurence AUDIBERT, Régine BORIES, Nadine BREYSSE (en visioconférence), Alain CHILEWSKI (en visioconférence), Ghyslaine COURET (en visioconférence), Elda DE SA, Jacques DELPORTE, Lauren DESPRES, Serge DUJARRIER, Sébastien DUPLAN, Bouchra FENZAR-RIZKI, Thibaud GUILLEMET (en visioconférence), Patrick JAHIER, Brigitte JARROT-THYRODE, Franck LE MILLOUR WOIRHAYE, Martine LEFORT, Michaël LOPEZ, Loïc MASSON (en visioconférence), Fatna MEKIDICHE, Valery MICHAUX, Isabelle MOREAU, Nathalie NUTTIN, Olivier PAJOT, Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Catherine RIBAILLE, Amandine ROUJAS (en visioconférence), Patrick ROULLE, Serge SITHISAK, Elisabeth TE, Thi Hong Chau VAN, Claude VERONA (en visioconférence), Aude ZAFOUR (en visioconférence à partir du point n°5), Jean-Paul ZITA, Sylvia CHEVALLIER (en visioconférence), Annie VIARD.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES :

Pouvoir : Pascal LEROY à Laurent DELPECH, Mireille MUNCH à Jean-Paul MICHEL, Joelle DEVILLARD à Marc PINOTEAU, Baptiste FABRY à Franck LE MILLOUR WOIRHAYE, Florent LEGEARD DAMILANO à Jacques AUGUSTIN, Emilie NEILZ à Patrick JAHIER, Marc NOUGAYROL à Franck LE MILLOUR WOIRHAYE.

Suppléance : Patrick MAILLARD par Sylvia CHEVALLIER, Denis MARCHAND par Annie VIARD.

EXCUSEES :

Aude ZAFOUR (jusqu'au point n°4), Chantal BRUNEL.

Secrétaire de séance : Madame Laurence AUDIBERT est désignée pour remplir cette fonction.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu du conseil communautaire du lundi 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CAMG AU GIP 77

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 25 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 56 voix Pour et 2 Abstentions,

2 abstentions : Michaël LOPEZ, Olivier PAJOT

- ❖ **DESIGNE** Monsieur Jean Paul MICHEL pour représenter la CAMG auprès de l'assemblée générale d'ID77

3 - DESIGNATION MEMBRES COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT AUPRES DE L'AERODROME DE LOGNES-EMERAINVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DESIGNE** Monsieur Philippe LEMAIRE, membre titulaire, et Monsieur Hien Toan PHAN, membre suppléant, de la Commission consultative de l'environnement auprès de l'aérodrome de Lognes-Emerainville

4 - PROPOSITION DE DESIGNATION DES COMMISSAIRES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'Document III du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/DRCL/BLI/n°45 en date du 24 avril 2019, portant statuts de la communauté d'agglomération de « Marne et Gondoire », conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020/064 en date du 06 juillet 2020 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs ;

Vu les délibérations des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 56 voix Pour et 2 Abstentions,

2 abstentions : Michaël LOPEZ, Olivier PAJOT

- ❖ **PROPOSE** la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Communes	Commissaires titulaires proposés		Commissaires suppléants proposés	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Bussy Saint Georges	Martine	CANDAU-TILH	Alain	CHILEWSKI
Bussy Saint Martin	Patrick	GUICHARD	Alain	GALPIN
Carnetin	Pascal	LEROY	Hervé	DENIZO
Chalifert	François	TRAEGER	Karima	SORRENTINO
Chanteloup en Brie	Catherine	RIBAILLE	Laurent	DIREZ
Collégien	Gildas	LE RUDULIER	Hien Toan	PHAN
Conches sur Gondoire	Michel	VIVIES	Patricia	DECERLE
Dampmart	Jacques	POTTIER	Roselyne	LEDUC
Ferrières en Brie	André	PRACHT	Sergine	MURGEON
Gouvernes	Denise	HILAIRE	Michel	CONTANT
Guermantes	Daniel	POUPART	Patrick	JOYEUSE
Jablins	Hélène	MERY PREVOTAT	Virginie	BAIRE
Jossigny	Christian	FEAUVEAU	Christine	PAULINO
Lagny sur Marne	Jacques	AUGUSTIN	Florent	LEGEARD DAMILANO
Lesches	Patrick	DAVOURIE	Marie Laure	MAURY
Montévrain	Philippe	MONSCOURT	Audrey	CONAN
Pomponne	Marie-Agnès	DESCOUX	Jean	BEDU
Pontcarré	Guy	LECOINTRE	Annie Claire	WAGNER
Saint Thibault des Vignes	Stéphane	WELSH	Philippe	PIOCELLE
Thorigny sur Marne	Gisèle	QUENEY	Serge	SAKALOFF

5 - RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 58 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

❖ **APPROUVE** le rapport sur le développement durable pour l'année 2020.

6 - DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA CAMG AU SIETREM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 25 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 58 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Michaël LOPEZ

- ❖ **REMPLACE** en tant que représentants de la CAMG au sein du SIETREM, suite à leurs démissions :
 - Madame Daniele LECOQ par Monsieur Marc ILLY pour la commune de Gouvernes
 - Monsieur Salime HASSAM par Madame Annie VIARD pour la commune de Guermantes

7 - FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) POUR 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 25 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 3 000 000 € pour l'exercice 2021
- ❖ **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

8 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 56 voix Pour, 2 voix Contre et 1 Abstention,

2 voix contre : Michaël LOPEZ, Valery MICHAUX
1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget principal 2021
- ❖ **DIT** que les attributions de compensation pour 2021 sont les suivantes, sous réserve de nouveaux transferts de charges durant l'année 2021 :

	AC 2020	AC 2021			
BUSSY ST GEORGES	7 917 721 €	7 917 721 €	GUERMANTES	39 906 €	39 906 €
BUSSY ST MARTIN	160 143 €	160 143 €	JABLINES	66 313 €	66 313 €
CARNETIN	6 875 €	6 875 €	JOSSIGNY	107 680 €	107 680 €
CHALIFERT	15 493 €	15 493 €	LAGNY	3 286 934 €	3 286 934 €
CHANTELOUP	125 145 €	125 145 €	LESCHEs	-8 282 €	-8 282 €
COLLEGIEN	1 499 735 €	1 499 735 €	MONTEVRAIN	1 920 301 €	1 920 301 €
CONCHES	-27 193 €	-27 193 €	POMPONNE	15 154 €	15 154 €
DAMP MART	4 122 €	4 122 €	PONTCARRE	287 744 €	287 744 €
FERRIERES EN BRIE	2 076 075 €	2 076 075 €	ST THIBAULT	2 797 408 €	2 797 408 €
GOUVERNES	18 705 €	18 705 €	THORIGNY	272 296 €	272 296 €
			TOTAL	20 582 275 €	20 582 275 €

9 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget assainissement 2021

10 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 58 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget eau 2021

11 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires pour le budget foncier 2021

12 - CREATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES NATURELS PERIURBAINS SUR LES COMMUNES DE FERRIERES EN BRIE ET PONTCARRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 25 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **CREE** le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains sur les communes de Ferrières en Brie et Pontcarré tel que représenté sur le plan de situation et correspondant à la liste de parcelles jointes à la présente délibération
- ❖ **VALIDE** le programme d'action modifié incluant 4 nouvelles actions

13 - CONVENTION DE VERSEMENT DES CEE AU TITRE DU SARE ENTRE MARNE ET GONDOIRE ET LE DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 58 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Christine GIBERT

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention de versement des CEE au titre du SARE entre Marne et Gondoire et le Département de Seine et Marne.

14 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT POUR LA CREATION D'UN SURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 58 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Christine GIBERT

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention Pluriannuelle d'objectifs entre Marne et Gondoire et SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget

15 - APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial de Marne et Gondoire

16 - ACTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 1er mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 58 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **AUTORISE** le Président à présenter les actions annexées
- ❖ **SIGNE** le C.R.T.E. de Marne et Gondoire et les documents afférents
- ❖ **DEMANDE** les subventions aux différents partenaires
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2021 et suivants

17 - REVISION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS EN VUE DE L'INTEGRATION DE LA COTATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 57 voix Pour et 2 Abstentions,

2 abstentions : Michaël LOPEZ, Olivier PAJOT

- ❖ **APPROUVE** le lancement de la révision du plan partenarial de gestion de la demande (PPGD) de logement social et d'information des demandeurs sur le territoire de la communauté d'agglomération conformément à la loi n°2014-366 portant accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et aux évolutions réglementaires portées par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN) du 23 novembre 2018.
- ❖ **APPROUVE** les modalités d'association des communes membres de Marne et Gondoire et des représentants des organismes bailleurs mentionnés à l'article L.411-2 du code de la construction et de l'habitation en leur communiquant les informations nécessaires et toute proposition de contenu en lien avec cette élaboration du PPGD,
- ❖ **AUTORISE** le Président à transmettre la présente délibération au représentant de l'État pour que soit porté à la connaissance de la Communauté d'agglomération les objectifs à prendre en compte sur son territoire.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

18 - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SMAEP) DE L'OUEST BRIARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 14 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 du SMAEP de l'Ouest Briard sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

19 - PERIMETRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU POLE D'EXCELLENCE ECOLOGIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 25 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DECLARE** d'intérêt communautaire le terrain situé à l'ouest de l'A104 en vue de la création d'un pôle d'excellence écologique.

20 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ADOpte** le règlement intérieur du conservatoire intercommunal de musique
- ❖ **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à prendre toutes les mesures nécessaires et utiles, d'ordre général et/ou individuel visant à en assurer l'application et à procéder à des modifications ultérieures par simple arrêté.

21 - AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE 5 PARCS DE STATIONNEMENT AUTOUR DU POLE GARE LAGNY-THORIGNY-POMPONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 a la délégation de service public pour l'exploitation de 5 parcs de stationnement autour du pôle gare Lagny-Thorigny-Pomponne;
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 a la délégation de service public pour l'exploitation de 5 parcs de stationnement autour du pôle gare Lagny-Thorigny-Pomponne ainsi que tout document y afférent.

22 - AVENANT N°3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT RELAIS DE LA GARE DE BUSSY SAINT GEORGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°3 a la délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement relais de la gare de Bussy saint Georges;
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°3 a la délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement relais de la gare de Bussy saint Georges ainsi que tout document y afférent.

23 - RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE STATIONNEMENT DES PARCS DU POLE GARE DE LAGNY-THORIGNY-POMPONNE ET DU PARC DE STATIONNEMENT RELAIS DE BUSSY SAINT GEORGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **PREND ACTE** du rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et le choix du mode de gestion.
- ❖ **APPROUVE** le principe d'une délégation de service public pour assurer la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire.
- ❖ **AUTORISE** le Président à lancer la consultation et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 - AVENANT N°4 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE DE MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 57 voix Pour et 2 Abstentions,

2 abstentions : Michaël LOPEZ, Patrick ROULLE

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°4 a la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire ;
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°4 a la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire ainsi que tout document y afférent.

25 - RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE MARNE ET GONDOIRE
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 58 voix Pour et 1 voix Contre,

1 voix contre : Patrick ROULLE

- ❖ **PREND ACTE** du rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et le choix du mode de gestion.
- ❖ **APPROUVE** le principe d'une délégation de service public pour assurer la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire.
- ❖ **AUTORISE** le Président à lancer la consultation et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 - RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES POUR L'ANNEE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable unanime préalable du Bureau lors de sa séance du lundi 8 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 58 voix Pour et 1 Abstention,

1 abstention : Patrick ROULLE

- ❖ **APPROUVE** le rapport sur l'égalité femmes-hommes pour l'année 2020.
- ❖ **LANCE** la mise en œuvre du plan d'action.

Communications du Président

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h49.